



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-16**

Séance du 22 aout 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absent(s) : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux aout à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents :** Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Lucie GOULET, formant la majorité des membres présents.

**Pouvoirs :** Fabien LEROY à Véronique MOREL  
Maryvonne QUEMION à Maryline MAUPAIX  
Cyrille GUILLEMARD à Rémi MALO

**Absent :** Néant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20240822-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Publication : 15/10/2024

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Julien MERVILLE

**Date de convocation**  
14/08/2024

## COMMERCE AMBULANT

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de la SARL Family GRESSENT « La Chacha mobile » pour l'exploitation d'un emplacement dédié au commerce ambulant de bouche.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- De dédier un emplacement sur la place la Saint-Jacques tous les vendredis de 17 h 30 à 22 h à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024
- D'établir une convention d'occupation du domaine public,
- De fixer une redevance à vingt euros par jour comme stipulé dans la délibération du 28 juin 2004

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

